

FONDS DE CONCOURS DU COTENTIN: UN SOUTIEN ESSENTIEL POUR FAIRE VIVRE LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Vendredi 7 janvier, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération accompagné de Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente du Cotentin en charge des Relations avec les Territoires, du Cadre de Vie et de la Ruralité et de François LEFAUCONNIER, Maire de Orglandes a visité le groupe scolaire où des travaux de rénovation et d'isolation ont pu être menés avec l'octroi de Fonds de Concours versés par le Cotentin.

Les Fonds de concours

L'attractivité du Cotentin est indissociable du développement des communes. Pour garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a reversé 5,4 Millions d'euros à ses communes membres en 2020 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux

investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Depuis 2017, l'Agglomération consacre chaque année une enveloppe de 2,5M€ à ces Fonds de concours. Cette aide financière contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal. En 2021, l'Agglomération avait fait le choix de rehausser la dotation des Fonds de concours à 3 M€ afin de contribuer, au regard du contexte sanitaire, à donner un coup de pouce additionnel aux communes membres. Ainsi en 2021, 78 projets communaux dans 67 communes ont pu bénéficier de cet appui financier du Cotentin.

« Nous tenons à cette aide qui traduit la solidarité du Cotentin envers ses communes en contribuant à un aménagement et un développement équilibré du territoire communautaire. En abondant aux initiatives portées par les communes, le Cotentin soutient également l'économie locale et réaffirme sa volonté de garantir aux habitants une proximité des services au quotidien et une qualité de vie préservée. Les fonds de concours nous permettent de faire vivre la proximité au quotidien », souligne David MARGUERITTE.

Les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;

- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

« Ces Fonds de concours sont prioritairement affectés à la création, l'extension ou l'aménagement d'équipements accessibles au public : équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs, valorisation architecturale, construction et réhabilitation du patrimoine, voirie », ajoute la Vice-Présidente Christèle CASTELEIN.

En parallèle de ces soutiens financiers, l'Agglomération a également mis en place en 2020 un dispositif permettant de favoriser l'émergence des projets des communes. Cette cellule permet à la collectivité de jouer son rôle de facilitateur auprès des communes dans leurs démarches, afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. A noter que près de 15 millions d'euros de projets ont ainsi été prévus par les Conseils municipaux dans le Cotentin et un grand nombre d'entre eux nécessite une ingénierie de projet particulière. Un agent de l'Agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.). Avec cette cellule et le soutien via les Fonds de concours, l'Agglomération participe pleinement à la relance économique du territoire.

Coup de projecteur sur les travaux du groupe scolaire d'Orglandes

Intégrée au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Orglandes/Colomby, l'école d'Orglandes compte 3 classes. À la rentrée 2021-2022, elle accueillait un total de 57 élèves répartis ainsi:

- Toute Petite Section/ Petite Section : 22 élèves ;
- Moyenne Section/Grande Section : 16 élèves ;
- Grande Section/CP : 19 élèves.

La commune a confié la gestion de la compétence scolaire en y intégrant les bâtiments au Service Commun du Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve. Porté par l'Agglomération, le Service Commun est un outil de mutualisation entre les communes pour gérer collégialement, à une échelle pertinente, les services publics.

Pour améliorer l'accueil des élèves et les conditions de travail des enseignants, la commune et la commission en charge du Service Commun du Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve ont souhaité procéder à des travaux de rénovation et de sécurisation du bâtiment. Ceux-ci portaient principalement sur le mode de chauffage au gaz dont les équipements étaient vieillissants. Par ailleurs, la commune avait mené en 2018 une étude acoustique qui avait mis l'accent sur la nécessité de procéder à l'isolation phonique des 2 classes maternelles.

Le Conseil municipal d'Orglandes et la commission en charge du Service Commun du Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve se sont donc orientés vers un mode de chauffage électrique mis en place au plafond. Ces travaux ont également permis de procéder à l'isolation thermique et acoustique des 2 classes maternelles qui sont les plus anciennes du bâtiment. Les travaux ont été réalisés à l'été 2021 et la réception du chantier s'est faite en août. Les élèves et les enseignants ont ainsi pu faire leur rentrée dans des locaux rénovés.

Plans de financement :

Le coût total du projet : **27 887 € HT.**

Subventions :

- Etat via la Dotation Equipement des territoires Ruraux (DETR) : 8 366€ HT;
- Agglomération du Cotentin avec les Fonds de concours : 7 808 € HT.

CONTACT :

Véronique MALASSIS-VASSE

Directrice Transversalité et Coordination des Politiques Territoriales Communales
 veronique.malassis-vasse@lecotentin.fr
 02 50 79 16 42